



 NET-ENTREPRISES·FR | LA DSN

LE CARREFOUR NUMÉRIQUE
DE LA PROTECTION SOCIALE

 Les Rencontres Extra

Rencontres Extra
**« Le carrefour numérique de la
protection sociale »**
Octobre à décembre 2022

Synthèse des questions/réponses



NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Table des matières

Introduction.....	3
Retour sur les questions posées lors des webinaires.....	4
Contact	4
1. Rencontres du secteur privé	4
Net-entreprises	4
DSN – Généralités	7
IJSS	8
CRM.....	9
Corrections.....	9
AER	10
Signalement d'événements (anciennement « DSN événementielle »).....	10
DPAE	13
PAS.....	13
Bonus-Malus	Erreur ! Signet non défini.
Compte AT-MP.....	14
URSSAF	15
Temps partiel thérapeutique.....	15
Spécificités du BTP.....	16
2. Rencontres de la fonction publique	18
Net-entreprises	18
DADSU	18
DSN - Généralités	19
CRM.....	22
Signalements d'événements (anciennement « DSN événementielle »)	23
IJSS	25
DPAE	25
URSSAF.....	25
Temps partiel thérapeutique.....	26

Introduction

Entre octobre et décembre 2022, les organismes de protection sociale de tous les territoires, fédérés au sein des Comités régionaux Net-entreprises, ont organisé « **les Rencontres Extra** » avec l'appui du Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS).

Ces Rencontres étaient articulées autour du thème « **Le carrefour numérique de la protection sociale** » avec pour ordre du jour :

- **Net-entreprises** : comment bien l'utiliser ?
- **Le bouquet de services Net-entreprises** : quels services vous aident à gérer les événements qui surviennent dans la vie des entreprises et des individus ?
- **La DSN et vous** : comment s'assurer que les données déclarées soient justes ?

A cet égard :

- 30 Rencontres ont été organisées sur le territoire à l'attention des entreprises experts-comptables et éditeurs (17 en présentiel, et 13 en distanciel).
- 4 Rencontres (webinaires) ont été spécifiquement mises en place pour la Fonction Publique afin de revenir sur leur démarrage et dresser le bilan des premiers mois passés en DSN.

Au total, ces Rencontres ont permis de rassembler plus de 3 000 participants, avec une nette préférence pour le format distanciel (vraisemblablement dû aux profonds changements de pratiques induits par la période COVID, et les blocages des stations essences sur la période des événements).

Ce document propose une synthèse des principales questions posées lors de ces Rencontres.

Retour sur les questions posées lors des Rencontres

Contact

Vous trouverez ici le formulaire de contact Net-entreprises ainsi que les coordonnées de vos correspondants en organismes : <https://www.net-entreprises.fr/nous-contacter/>

1. Rencontres du secteur privé

Net-entreprises

Rôles administrateurs et déclarants

Question	Réponse
Comment transférer les droits d'un déclarant vers un autre déclarant déjà inscrit ?	La suppression d'un déclarant avec transfert d'habilitations doit impérativement être effectuée par un administrateur, Consultez le mode opératoire dédié en cliquant ici : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1565
Comment ajouter un nouvel administrateur ? Comment supprimer ou modifier un administrateur ? L'administrateur est parti à la retraite, comment le remplacer ? Est-il possible d'avoir plusieurs administrateurs ?	Pour ajouter un administrateur vous devez renseigner les informations à partir de la page d'accueil net-entreprises.fr. Une fois les informations saisies, pour des raisons de sécurité, si des administrateurs sont déjà inscrits pour le SIREN concerné, vous devrez choisir le mode de validation de ce nouvel acteur (cooptation par mail ou par saisie de clé d'activation). Consultez le mode opératoire dédié en cliquant ici : https://netentreprises.custhelp.com/app/answers/detail_nete/a_id/1636/p/347 Le nombre d'administrateurs n'est pas limité. Toutefois pour des raisons de sécurité une valeur maximale est renseignée. En cas de blocage, contactez le centre de contacts via la base de connaissances afin que ce paramètre soit modifié. Pour radier un administrateur, vous devez transmettre une demande de traitement via la base de connaissances. Consultez le mode opératoire dédié en cliquant ici : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1496

<p>Quels sont les délais de prise en compte des modifications (ex : création ou suppression de collaborateur) ?</p>	<p>L'inscription d'un déclarant sur Net-entreprises est immédiate et doit être effectuée obligatoirement par un administrateur. Une fois son inscription validée il peut accéder aux services déclaratifs définis par son administrateur. Le délais d'accès aux déclarations ou services déclaratifs peut différer. Le délai d'accès est toutefois indiqué sur la déclaration au niveau du menu personnalisé. La case correspondante est grisée tant que l'accès n'est pas autorisé elle porte également le délai. Une fois ces délais échus, la case change de couleur et l'accès est possible.</p>
<p>Que faire lorsque lors de la suppression d'un déclarant, le message « ce déclarant ne vous appartient pas » apparaît ?</p>	<p>Le déclarant que vous souhaitez supprimer a été inscrit sur le site par un autre administrateur. Vous ne pouvez donc pas procéder à sa suppression. Seul l'administrateur l'ayant inscrit peut donc procéder à cette suppression. Si l'administrateur a quitté l'entreprise, vous devez contacter le centre de contacts via la base de connaissances.</p>
<p>Je fais réaliser toutes ces démarches à ce jour par mon expert-comptable. Je souhaite le faire désormais par mes propres moyens. Dois-je tout recréer quand je vais moi-même m'inscrire sur le site net entreprises ?</p>	<p>Tout à fait. Les deux accès sont étanches. Vous devez donc procéder à votre inscription sur votre SIRET et procéder à l'ajout des déclarations/services et habilitations appropriées.</p>
<p>Est-il possible de créer plusieurs collaborateurs et d'affilier à chacun les sociétés qu'ils gèrent ? Cas types : plusieurs gestionnaires de paies avec chacun son portefeuille de clients</p>	<p>Si vous êtes multi établissements, vous pouvez effectivement gérer les droits déclaratifs des établissements en fonction de vos déclarants.</p> <p>Si vous êtes tiers déclarant, cette gestion doit se faire soit par SIRET dans chaque portefeuille ou directement par portefeuille.</p> <p>Consultez le mode opératoire dédié en cliquant ici : La gestion des collaborateurs : https://www.net-entreprises.fr/declaration/votre-compte-net-entreprises/</p> <p>Créer un portefeuille (tiers déclarant) : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1567</p>

Contacts Net-entreprises

Question	Réponse
<p>A quel contact doit-on écrire en cas de problème ?</p>	<p>https://www.net-entreprises.fr/nous-contacter/ Vous pouvez soit nous contacter par téléphone soit via le formulaire de contacts de la base de connaissances en vous créant un espace personnel.</p>

<p>Comment contacter Net-entreprises depuis l'étranger ?</p>	<p>https://www.net-entreprises.fr/nous-contacter/ L'accès à l'assistance téléphonique est possible de l'étranger en indiquant l'indicateur pays. Nous attirons toutefois votre attention sur les heures d'ouvertures de notre assistance (heure locale). Vous pouvez également nous contacter via le formulaire de contacts de la base de connaissances en vous créant un espace personnel.</p>
--	---

Outils et services associés

Question	Réponse
<p>Où trouver les services DSN Val, DSN FPOC et les tables de nomenclatures ?</p>	<p>DSN Val : https://www.net-entreprises.fr/declaration/outils-de-contrôle-dsn-val/ DSN FPOC : ici https://www.net-entreprises.fr/declaration/precontrôle-dsn-fpoc/ Tables de nomenclatures : https://www.net-entreprises.fr/declaration/tables-de-nomenclatures/</p>
<p>Que faire en cas d'apparition du message d'erreur « impossible d'accéder à ce service » sur Mes Droits Sociaux ?</p>	<p>Il faut préalablement valider le service sur net-entreprises : https://www.net-entreprises.fr/declaration/signalement-pnds/ Pour accéder au service « Mesdroitssociaux.fr », vous devez être inscrit sur « net-entreprises.fr » et à la Déclaration Sociale Nominative. Sur votre « menu personnalisé », en rubrique « Services complémentaires », cliquez sur « Autres services » puis « Interrogation salariés sur mes droits sociaux ».</p>
<p>Bonjour, existe-t-il un endroit au niveau de l'administration Net-entreprises qui permettent de gérer les accès aux portail URSSAF ?</p>	<p>Les accès sur net-entreprises.fr et urssaf.fr sont étanches. Si vous souhaitez modifier vos droits sur urssaf.fr, vous devez contacter l'assistance Urssaf dédiée.</p>

Autres

Question	Réponse
<p>Lorsqu'une entreprise a deux établissements, est ce qu'il faut créer un compte Net-entreprises pour chaque entreprise ? Il y a deux conventions collectives différentes.</p>	<p>Nous vous conseillons d'inscrire l'entreprise sur le SIRET du siège. Pour la DSN, il n'est pas nécessaire que l'ensemble des établissements secondaires soient habilités. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que ça doit être le cas pour certaines déclarations. Pour cela il vous suffit à partir de votre menu personnalisé net-entreprises, de gérer vos établissements et de cocher l'ensemble des établissements concernés. Une fois cette action réalisée, vous pourrez attribuer les droits déclaratifs pour vos collaborateurs.</p>

Comment supprimer un SIRET qui n'existe plus depuis plusieurs années et qui apparaît toujours sur Net-entreprises ?

Nous vous conseillons de transmettre une demande de résiliation entreprises via votre espace personnel de la base de connaissances.

Une fois le formulaire de demande en ligne transmis, vous serez informé du traitement de votre demande.

DSN – Généralités

Question	Réponse
Comment faire si le salarié ne possède pas de NIR ou de NIA?	Si le salarié ne possède pas de NIR ou de NIA, vous devez impérativement créer un Numéro Technique Temporaire (NTT) respectant le format demandé. Le NTT est propre à chaque salarié. Une fois le NIR définitif reçu par votre salarié, vous devrez préciser dans votre DSN les 2 informations afin que le chainage soit bien effectué. https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/374
J'ai des salariés qui ont un NIR mais non reconnu par le SNGI, comment faire ?	Si le NIR renseigné dans la DSN n'est pas reconnu du SNGI, c'est que les éléments d'identité sont erronés. Il convient de récupérer les pièces d'identité du salarié pour permettre de corriger les éléments dans le SIRH mais aussi dans la DSN (un changement sera alors à déclarer en DSN pour garantir le chainage entre ce qui a été déclaré les mois précédents sur un NIR erroné, et ce qui est maintenant déclaré sous le nouveau NIR correct).
Pourquoi ne pas autoriser une DSN annule et remplace le 5 ?	La date limite étant fixée le 5 à midi, afin que les traitements au niveau des organismes/administrations destinataires puissent prendre en compte vos éventuelles corrections via l'annule et remplace, vous devez impérativement les transmettre le 4 (la veille de l'échéance) avant minuit.
Comment effectuer une régularisation assiette retraite en Déclaration Sociale Nominative sur des exercices antérieurs ?	En cas de rappel de paie, les périodes de rattachement des cotisations individuelles devront suivre le principe du fait générateur des cotisations sociales. En cas de corrections (paie juste et DSN fausse), les cotisations seront portées en période d'origine, c'est à dire la période où l'erreur est constatée
Un salarié ayant moins d'1 mois d'ancienneté est en arrêt maladie. Est-il possible de générer une DSN à 0 ?	Si aucun revenu n'est versé par l'employeur, vous pouvez effectivement dans ce cas effectuer une DSN à 0 si la subrogation n'est pas mise en place. Vous devez toutefois émettre en parallèle de la DSN un signalement arrêt de travail (ou une DSIJ) afin de préciser l'absence du salarié sur la période.

<p>Que signifie API ?</p>	<p>L'API (ou machine to machine) est une passerelle informatique entre votre logiciel de paie et le système DSN. Vous devez toutefois vous inscrire sur net-entreprises et paramétrer ces informations afin que la liaison soit opérée. https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/346</p>
<p>Quid de la DSN des salariés expatriés à l'étranger mais payés en France ? le système DSN n'est pas adapté et nous rencontrons des problèmes insolubles avec des déclarations qui doivent être paramétrées d'une manière qui ne reflète pas la réalité des faits.</p>	<p>Les expatriés rentrent complètement dans le périmètre de la DSN. Les contributions Assurance Chômage sont envoyées à Pôle Emploi Service depuis 2022. A noter que la rupture du contrat doit se faire hors dispositif DSN, la restitution de l'AER pour cette population n'étant pas encore totalement opérationnelle</p>
<p>Peut-on avoir accès aux tableaux de bord de suivi même si c'est notre logiciel de paie qui envoie la DSN ?</p>	<p>Le tableau de bord Net-entreprises est accessible à tout déclarant DSN quel que soit le mode de transmission utilisé (API ou mode posté par le site Net-Entreprises)</p>
<p>Les DSN mensuelles Annule et Remplace sont-elles bien toujours transmises aux caisses prestataires, type CAF, et si oui, sous quel délai ?</p>	<p>Les données issues des DSN « annule et remplace » sont toujours transmises aux organismes/administrations destinataires du dispositif DSN. Toutefois le délai peut varier en fonction du système d'information de l'organisme/administration.</p>

IJSS

Question	Réponse
<p>Les IJSS sont versées au salarié bien que les dates de subrogation soient renseignées, pourquoi ?</p>	<p>Vérifiez bien que les dates de subrogation indiquées sont conformes à celles prévues par votre convention collective. Si vous avez transmis les informations de subrogation a posteriori du paiement, les IJSS ont été versées au salarié</p>
<p>Comment récupérer les bordereaux d'IJSS. Est-ce une version DSN particulière ?</p>	<p>Les bordereaux IJSS sont consultables sur le site net-entreprises.fr. Pour cela vous devez être inscrit au service « Attestation de salaire pour le versement des IJ ». C'est donc au travers de ce service que vous pourrez consulter les BPIJ.</p>

Je ne reçois plus d'IJSS pour les DSN évènementielles avec subrogation, avez- vous un outil de réclamation ?	En fonction de la caisse de rattachement du salarié vous avez des canaux de contact pour effectuer vos réclamations. Il convient de consulter la page locale ameli.fr du département du salarié concerné afin de connaître le canal de contact prévu à cet effet.
A quoi vous sert le champ : salaire rétabli dans la DSN mensuelle ?	Le salaire rétabli permet à la CPAM de calculer les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS) dues aux salariés en arrêt de travail ou congé indemnisé par la Sécurité Sociale (maladie, accident de travail, maternité, paternité, absences autorisées par l'employeur...) Composition du salaire rétabli: https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/418
Module de dépôt de pièces jointes. Pourriez-vous nous montrer comment y accéder ?	Pour accéder au module de pièce jointe de l'assurance maladie, vous devez être inscrit à la DSIJ ou à la DAT et au Compte entreprise. A partir du menu personnalisé de Net-entreprises, en rubrique gestion, cliquez sur gérer les déclarations puis basculez de gauche à droite le Compte entreprises. Une fois les délais d'accès échus vous pourrez accéder au service. Pour plus d'information, consultez la fiche dédiée en cliquant ici : https://www.net-entreprises.fr/declaration/compte-entreprise-service-de-depot-de-pj/
Y-aura-t-il une alerte lorsqu'un bordereau d'IJ CPAM sera disponible sur Net-entreprises ?	Seul le paramétrage en mode API permet la notification de mise à jour du service BPIJ. Dans le cas contraire nous vous conseillons de vous connecter au service BPIJ régulièrement pour suivre vos remboursements.

CRM

Question	Réponse
Je n'accède pas à tous les CRM, que dois-je faire ?	Vérifiez si votre adresse mail est bien enregistrée pour la réception des CRM, dans le menu déclarant, menu habilitation. Seul l'administrateur peut accéder à tous les CRM, le déclarant n'accède qu'aux CRM des déclarations qu'il a lui-même déposés.
Lors des comptes rendus, comment répondre par mail, lors des demandes de pièces complémentaires ?	Depuis le 30/11/2022, vous avez la possibilité d'envoyer vos pièces jointes via le nouveau télé service dépôt de pièces jointes : https://www.net-entreprises.fr/declaration/compte-entreprise-service-de-depot-de-pj/

Corrections

Question	Réponse
Nous avons reçu un mail nous précisant des écarts en DSN. Incohérence quotités/modalités temps de travail mais nous ne savons pas comment les corriger ?	Nous vous invitons à prendre connaissance de la fiche consigne n° 115 : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/115 . Il conviendra d'effectuer un bloc changement Contrat lors de votre régularisation via le bloc S21.G00.41.

AER

Question	Réponse
Depuis la nouvelle AER, la signature n'est plus automatisée, cela sera-t-il corrigé ?	L'attestation dématérialisée doit être signée par l'employeur après vérification des données pour être remise au salarié sans délais. Vous pouvez consulter la fiche consigne sur l'AER ici
Savez-vous pourquoi les retours re-matérialisés des AER sont parfois erronés ? Il y a des attestations pôle emploi où il manque plein d'infos notamment des mois de salaires, ou des indemnités qui remontent mal ...	Les Attestations sont dématérialisées à partir des données transmises par l'employeur dans les DSN mensuelles précédentes et le juste chainage des informations en cas de changement de situation, par exemple mutation. Vous pouvez consulter la fiche consigne sur l'AER ici
Attestation AER non disponible alors qu'elle a été transmise	Consultez les Comptes rendus métiers qui précisent si un problème est survenu. Vous pouvez consulter la fiche consigne sur l'AER ici

Signalement d'événements (anciennement « DSN événementielle »)

Question	Réponse
Doit-on obligatoirement passer par le portail Net-entreprises pour les signalements d'événements ou peut-on les réaliser directement depuis notre logiciel de paie ?	Si l'API est prévue dans votre logiciel de paie, alors vous avez la possibilité d'envoyer les DSN mensuelles ainsi que les signalements d'événements. Dans le cas contraire, il faudra passer par le portail Net-entreprises
Dans le cas d'un souci avec une DSN signalement d'évènement, à quelle adresse mail devons-nous écrire ?	Il convient de prendre en compte dans un premier les indications portées dans le CRM puis le cas échéant de vous rapprocher de l'organisme destinataire du signalement
AT : J'ai déclaré un AT en septembre. Mon salarié a repris 4 jours puis a rechuté et m'a fait parvenir un arrêt en	Oui il s'agit d'une rechute et non d'une prolongation puisque votre salarié a repris 4 jours. C'est donc un nouveau dossier qui vient compléter le précédent.

<p>lien avec son AT de septembre. Dois-je réaliser un signalement d'événement ?</p>	
<p>AT : Lorsque je déclare un AT je n'arrive jamais à télécharger la feuille de soins à remettre à mon salarié ça ne fonctionne pas, pourquoi ?</p>	<p>Vous devez désactiver le bloqueur de fenêtre publicitaire pour Net-entreprises.</p>
<p>Arrêt maladie : le salarié en AM m'informe souvent que la CPAM demande l'attestation de salaire pour avoir ses IJ, pourquoi ?</p>	<p>Si vous avez transmis le signalement arrêt de travail en risque Maladie et que votre salarié est "en DSN" depuis plus de trois mois cette demande ne devrait pas lui être faite.</p>
<p>Arrêt maladie : Devons-nous faire une déclaration de reprise en DSN lorsque le salarié reprend son travail comme prévu à la suite de son arrêt maladie car une fois on me dit oui pour éviter de déclencher une attestation supérieure à 6 mois et une fois on me dit non uniquement si reprise anticipée ?</p>	<p>Un signalement n'est pas nécessaire, la date de reprise de votre salarié doit être précisée dans la DSN mensuelle suivant son retour pour éviter de déclencher une attestation supérieure à 6 mois.</p> <p>Seule un signalement pour une reprise anticipée est nécessaire.</p>
<p>Arrêt maladie : le dernier jour de travail peut être 1 dimanche ou 1 jour férié et ce même si la semaine de travail s'établit du lundi au vendredi ?</p>	<p>Oui, le dernier jour de travail est, en règle générale, la veille de l'arrêt, même si c'est un dimanche ou jour férié. https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/gestion-djt-employeurs.pdf</p>
<p>Arrêt maladie : Des signalements arrêt de travail sont envoyés en DSN et acceptés Cependant lors certains de nos salariés prennent contact avec les conseillers CPAM, il leur est indiqué que l'employeur n'a pas donné l'attestation.</p>	<p>Nous vous invitons à vérifier via votre tableau de bord si votre signalement d'arrêt en DSN/DSIJ a passé toutes les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat de conformité - Bilan de traitement (anomalie bloquante = non reconstitution de l'attestation de salaire / non bloquante) <p>Il se peut aussi que votre DSIJ/DSN ai été acheminée dans une autre CPAM si le dossier du salarié n'est pas à jour.</p>
<p>Arrêt maladie : Nous avons très souvent ce message en retour de la déclaration de nos arrêts maladie : Nous ne pouvons pas traiter la demande, DSN M-1 manquante (08-2022) pour le contrat CTRAT2, la déclaration est mise en ATTENTE</p>	<p>En règle générale, ce message se déclenche lorsque le signalement est envoyé en début du mois courant mais avant le dépôt de la DSN du mois précédent.</p>
<p>Congé paternité : Faut-il envoyer le tableau de fractionnement lors d'un signalement arrêt paternité ?</p>	<p>Le tableau de fractionnement n'est pas à fournir lors du signalement DSN Paternité. https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2521</p>

<p>Congé paternité : En cas de congé paternité avec fractionnement des 28 jours, devons-nous attendre le dernier jour pour faire l'attestation afin que la CPAM sache que le congé n'est pas pris en une seule fois ?</p>	<p>Vous pouvez envoyer l'attestation dès le premier jour de la période de fractionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En DSN les dates sont transmises automatiquement. ➤ Si vous utilisez les DSIJ sur Net-entreprises, utilisez DEPOFI : https://www.net-entreprises.fr/declaration/depot-de-fichier-dates-de-conges-paternite-accueil-de-lenfant/
<p>Congé paternité : j'ai un salarié en congé paternité mais l'extrait de naissance pas avant 10 jours, je peux faire la déclaration en DSN ?</p>	<p>Oui vous pouvez ce n'est pas bloquant</p>
<p>Congé paternité : Où trouver le fichier Excel pour la déclaration du congé paternité ?</p>	<p>Rendez-vous sur la page : https://www.net-entreprises.fr/declaration/depot-de-fichier-dates-de-conges-paternite-accueil-de-lenfant/</p>
<p>Congé paternité : Pour déclarer un congé paternité comment peut-on savoir si on doit passer par la DSN ou par Net-entreprises ?</p>	<p>Si votre logiciel de paie vous le permet, vous devez utiliser en priorité la DSN.</p>
<p>Congé paternité : j'ai déposé 3 déclarations paternité en dématérialisé, j'ai dû les refaire en "classique" toutes les trois pourquoi ?</p>	<p>Pour connaître la raison, il faut consulter vos comptes rendus métiers, disponibles sur votre adresse mail que vous avez renseigné dans votre inscription net-entreprises.fr, ou sur votre tableau de bord DSN de net-entreprises.fr dans la DSN régime général</p>
<p>SADV : Quelles sont les différences entre une DPAE et un signalement ADV ?</p>	<p>La DPAE est une déclaration obligatoire avant l'embauche du salarié. Plus d'informations sur la DPAE ici</p> <p>Le SADV permet par exemple d'envoyer les informations du salarié aux organismes destinataires en amont du dépôt de la DSN mensuel du mois de son embauche. Plus d'informations sur le SADV ici : lien</p>
<p>SADV : Faut-il attendre la première paie pour le SADV ?</p>	<p>Non, il se fait avant la première paie. https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2117/</p>
<p>SADV : Le SADV permet-il d'affilier automatiquement un salarié à une mutuelle ?</p>	<p>Il permet de réduire les temps de traitement de l'affiliation envoyant en amont de la DSN mensuelle les informations nécessaires à l'organisme complémentaire</p>
<p>SADV : Le SADV est-il obligatoire ?</p>	<p>Non, pas à ce jour.</p>
<p>SADV : L'ADV est envoyé même aux organismes complémentaires pour lesquels le salarié n'adhère pas notamment les régimes de frais de santé dans le cas de dispense. est-ce normal ?</p>	<p>Le SADV est transmis aux organismes renseignés pour le salarié. Vous pouvez vérifier les fiches « individuelles » de vos salariés pour modifier les informations manquantes ou erronées.</p>

FCTU : Comment récupérer des attestations Pôle emploi, lorsque nous déposons les FCTU via la DSN mensuelle (plusieurs en cours de mois) ?	Le FCTU est un signalement d'événement distinct du flux mensuel de la DSN. Les AER sont disponibles soit via le tableau de bord DSN ou via votre logiciel de paie si ce dernier le permet grâce à l'API DSN.
FCTU : Après l'envoi DSN FCTU, pourquoi doit-on rééditer les attestations pôle emploi 'papier' pour les redonner aux salariés qui les redonnent à Pôle emploi ? Sachant que c'est Pôle emploi qui nous la transmet...	La DSN est un mode de transmission aux organismes pour les entreprises de plus de 11 salariés mais légalement, la remise de l'attestation employeur papier à votre ex salarié reste obligatoire (art R1234-9 du code du travail).
FCTU : La FCTU peut-elle être envoyée en EDI avant la date de départ du salarié ?	Le signalement FCTU peut être transmis en amont au maximum 7 jours avant le départ effectif du salarié.

DPAE

Question	Réponse
Peut-on faire une DPAE sans SIRET ?	Une DPAE ne peut être réalisée sans SIRET (identifiant de l'entreprise/établissement). Toutefois, si vous êtes en cours de création, nous vous conseillons de contacter votre Urssaf d'appui pour toute précision nécessaire.
Comment peut-on rajouter dans le carrousel des déclarations l'onglet DPAE ?	Vous devez vous inscrire à la DPAE sur Net-entreprises. Une fois connecté sur votre menu personnalisé, en rubrique Gestion, cliquez sur Gérer les déclarations puis basculez la DPAE de gauche à droite. Une fois les délais d'accès échus, vous aurez accès au service.
Si le salarié ne rentre pas et que la DPAE a été faite, que faire ?	L'individu ne fait pas partie de l'effectif. Il n'y a pas d'action à mener.
Nous employons des intermittents avec parfois plusieurs CDDU de 1 à 2 jours dans le même mois. Doit-on faire des DPAE correspondant aux dates des CDDU ?	Oui, il faut une DPAE à chaque CCDU

PAS

Question	Réponse
----------	---------

Si une entreprise ne paie pas le PAS de ses salariés, quels sont les risques encourus ?	Des pénalités peuvent être appliquées telle que prévues par le code général des impôts en cas de défaillance et de retard (article 1759OA du CGI). Pour plus d'informations, nous vous conseillons de consulter le site de la DGFIP.
Lors du premier mois de travail, un taux non personnalisé est appliqué à mon salarié, comment le contourner si celui-ci n'est pas imposable ?	Nous vous conseillons d'effectuer un signalement d'Amorçage des Données Variables (SADV) afin de recevoir le taux de PAS à appliquer via un CRM.

Compte AT-MP

Question	Réponse
En tant que tiers-déclarant, nous avons créé notre propre portefeuille clients. Nos clients sont-ils dans l'obligation malgré tout de créer leur propre espace ?	Une différence doit être faite entre la dématérialisation de la notification du taux AT MP et l'accès au taux AT MP. Pour le 1 ^{er} , l'entreprise a l'obligation légale de se créer un compte directement sur net-entreprises. Concernant la visualisation du taux en lui-même à intégrer en DSN par exemple, les tiers déclarants peuvent y accéder via leur accès.
Pour la MSA, il faut également créer un compte AT-MP sur net-entreprises ?	Non. Le compte AT-MP ne concerne que les entreprises relevant du Régime Général. Cela n'est donc pas valable pour le Régime Agricole. Les notifications sont adressées par voie postale.
Doit-on avoir un compte AT-MP par SIREN ?	Un compte ATMP correspond à un SIREN. L'inscription au compte AT/MP du siège social permet l'inscription automatique de l'ensemble des établissements de l'entreprise. L'obligation légale est alors remplie pour l'entreprise. L'établissement siège social est autorisé à accéder aux décisions de taux de tous les établissements de l'entreprise. Les personnes habilitées au titre du siège social sont destinataires d'un mail récapitulatif de l'ensemble des établissements.
Pourquoi restreindre autant la consultation par les tiers déclarants du compte ATMP ?	La notification de taux est un document à destination du chef d'entreprise qui peut faire valoir ses droits sur les éléments constituant le taux. Le chef d'entreprise est gestionnaire du risque dans l'entreprise. Le taux de cotisation est un levier en matière de prévention. Seule la notification de taux reste à la main de l'entreprise elle-même. Le tiers déclarant, quant à lui, peut consulter les taux de ses clients qu'il a déposés en DSN dans son compte AT-MP. Il n'y a donc pas de restriction sur la consultation du taux en tant que tel.
Pour certains clients, créer leur compte AT/MP sur Net-entreprises a été perçu comme une obligation de plus, et certains ont abandonné, parce que cela ne les intéresse pas.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022, il est obligatoire pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, de recevoir la notification de leur taux AT/MP par voie dématérialisée. Dans le cas contraire, les caisses régionales sont autorisées réglementairement à notifier des pénalités. Il est tout de même à noter que le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) donne accès en ligne à de nombreuses informations : vous pouvez notamment suivre vos taux de cotisation AT/MP notifiés, le détail de leur calcul et faire le point sur vos sinistres récemment reconnus.

Pourquoi on a des modifications de taux AT en cours d'année pour nos clients (nous sommes un cabinet comptable) ?	Dans le cadre de leurs missions, les gestionnaires « tarification » peuvent être amenés à effectuer des modifications de taux AT/MP des entreprises en cours d'année et fonction des événements qui peuvent influencer sur ce même taux (Reprise ou transfert de société, modification d'activité, majoration ou minoration de taux AT/MP...)
Cabinet d'expertise comptable : nous n'avons pas tous les Taux AT/MP de notre portefeuille, certains sont grisés alors que nous faisons les DSN. Pourquoi ?	Les tiers déclarants accèdent aux CRM de tous les SIREN pour lesquels ils ont déposé des DSN. Les SIRET apparaissent dans les portefeuilles des déclarants habilités à la DSN. Il est probable que les SIRET grisés soient ceux appartenant à un autre portefeuille que celui du gestionnaire consultant les taux.

URSSAF

Question	Réponse
Pour la déclaration de la taxe sur les salaires qui est trimestrielle est bien déclarée via la DSN mais on doit aller sur impôt.gouv pour la régler est ce que sur 2023 cela sera toujours d'actualité ou pourra t on tout faire via la DSN ?	Il existe un lien sur Net-entreprises pour déclarer la taxe sur les salaires via la DSN : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/793 La DSN remplace les formalités initialement déclarées dans la DADS. Le paiement reste à faire hors DSN.
Comment cela se passe pour la Taxe Apprentissage des salariés sortis en 2021 mais ayant un bulletin complémentaire sur 2022 ? L'URSSAF ne prend la TA que des présents en 2022.	En matière sociale, il ressort d'une jurisprudence constante qu'une contrepartie financière a le caractère de salaire et doit être soumise à cotisations conformément aux dispositions de l'article L.242-1 du code de la Sécurité sociale et à CSG et à CRDS. En cas de versement mensuel, la somme devra être déclarée en DSN chaque mois de versement. Dans le cas présent, elle devra être soumise à contribution CFPTA auprès de l'Urssaf puisque versée en 2022.
Concernant le solde de la TA, à partir de quand aurons-nous des informations sur la mise en place de la plateforme SOLTEA ?	Il y a un lien sur Net Entreprises mis à disposition des entreprises : https://www.net-entreprises.fr/solde-de-la-taxe-dapprentissage-en-dsn-et-le-service-soltea/

Temps partiel thérapeutique

Question	Réponse
Quelle est la durée maximale d'un TPTH ?	Vous pouvez bénéficier de 360 indemnités journalières sur une période maximale de 3 ans. La durée d'indemnisation du temps partiel thérapeutique ne peut excéder un an à compter du 360ème jour d'indemnisation lorsqu'il s'agit d'une affection non individualisée.

	<p>Si vous avez une affection de longue durée (ALD), la règle change et vous pouvez bénéficier d'indemnités journalières pendant une période de 3 ans qui est calculée de date à date pour chaque affection.</p> <p>Si le temps partiel thérapeutique est en rapport avec une affection de longue durée, une 4ème année peut être accordée.</p>
<p>Le TPT est généralement renseigné en fin de mois lors de la saisie du BS. Le signalement « TPT » devra être envoyée après la DSN Mensuelle pour ne pas créer de bug ?</p>	<p>Les modalités de transmission du signalement TPT sont accessibles ici</p>

Spécificités du BTP

Question	Réponse
<p>La carte BTP est-elle indispensable pour un apprenti.</p>	<p>De manière générale, la carte BTP doit être délivrée à tout salarié travaillant sur un chantier.</p>
<p>Dans le cas d'un départ pour retraite et d'un contrat (cumul emploi retraite) pour aide à la transmission de l'entreprise, faut-il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renvoyer la carte cbtp et la redemander ? - recréer entièrement la fiche salarié ? 	<p>Une Carte BTP par contrat.</p> <p>Donc, effectivement le départ en retraite a mis fin à la validité de la Carte surtout s'il y a interruption de quelques jours/semaines entre les 2.</p> <p>La fiche du salarié existe toujours sur le site Carte BTP donc pas besoin de créer une nouvelle fiche.</p> <p>ASTUCE si pas d'interruption entre les 2 contrats, l'entreprise peut aller modifier les dates de validité de la Carte BTP avant la fin de validité bien sûr directement sur le site Carte BTP.</p>
<p>Pour la CIBTP lors du dépôt de la DSN sans individu, la CIBTP ne reçoit pas le flux, et donc calcule des cotisations d'office. Que faut-il faire ?</p>	<p>Il faut indiquer la caisse BTP concerné dans la rubrique Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « Absence de rattachement pour le mois principal déclaré » S20.G00.08.001. Avec cette information la caisse comprendra qu'il ne faut pas calculer des cotisations d'office.</p> <p>La CIBTP reçoit les DSN sans individu.</p>

2. Rencontres de la fonction publique

Net-entreprises

Question	Réponse
L'ancien maire est encore administrateur sur Net-entreprises et le nouveau est déclarant, comment procéder pour que le nouveau maire soit aussi administrateur svp ?	Vous devez supprimer l'inscription du maire quittant la mairie en transférant les droits vers le nouveau (celui-ci devant obligatoirement être administrateur aussi). Pour plus d'information, consultez la fiche dédiée : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1496
Où trouve-t-on DSN Val pour tester la qualité de la DSN ?	L'outil DSN Val est mis à disposition sur le site Net-entreprises en cliquant ici : https://www.net-entreprises.fr/declaration/outils-de-contrôle-dsn-val/
Peut-on avoir les filtres utilisés par Net-entreprises pour savoir comment et à qui sont envoyées les données aux différents organismes ?	La DSN est un message communautaire qui distribue les données en fonction des demandes formulés par les organismes. Actuellement la DSN remplace 70 formalités et la diffusion d'un tel document n'est pas envisagé.
Qui doit-on contacter pour avoir une petite formation sur Net-entreprises ?	Vous pouvez prendre contact avec les comités régionaux Net-entreprises .

DADSU

Question	Réponse
Nous n'avons aucune déclaration à faire en fin d'année. La DSN transmet mensuellement directement auprès des organismes ?	Dès lors que vous avez transmis votre DSN mensuellement sur l'année 2022 vous ne devez pas effectuer de déclarations DADSU
Nous savons que nous n'avons plus de DADS à faire en fin d'année mais reste-t-il d'autres déclarations annuelles pour l'ATIACL, l'URSSAF, le FNC ?	La DSN remplace pour la Fonction Publique : <ul style="list-style-type: none">• La déclaration automatisée des données sociales unifiées (DADS-U) pour les cotisations de retraite envoyées aux 3 fonds gérés par la Caisse des Dépôts et de Consignations : CNRACL, RAFF, IRCANTEC ;• La déclaration unifiée des cotisations sociales (DUCS) pour le volet URSSAF ;• La transmission des informations relatives au Prélèvement A la Source (via PASRAU) et utilisées également pour le bon remplissage de la déclaration pré-remplie pour la DGFIP.

Pour les employeurs concernés, la DSN substitue également les formalités de recouvrement des Organismes Complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance, institutions de prévoyance), et de recouvrement de la CRPNPAC. Afin de vérifier que son Organisme Complémentaire est bien destinataire des DSN, il convient de se rapprocher de son interlocuteur de référence. Plus d'information [ici](#).

DSN - Généralités

Question	Réponse
Pourquoi est-ce que la DSN ne permet pas un décalage de déclaration sans avoir des pénalités ? Par exemple en cas de maladie de le faire tous les 2 ou 3 mois quand un agent est seul dans la collectivité pour faire ce travail ?	La DSN est mensuelle (à échéance le 5 ou le 15 de chaque mois) et « la photographie » de la paie sur le mois. Afin de maintenir les droits des salariés, les signalements d'événements doivent être transmis au plus proche.
Quel est le statut d'un apprenti ?	Vous pouvez consulter la fiche consigne 831 pour l'Ircantec Apprenti dans la fonction publique (cf. fiche consigne N° 831 https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/831 S21.G00.40.002 'statut du salarié' = 08 (FPE) ou 09 (FPH) ou 10 (FPT) S21.G00.40.007 'nature du contrat' = 02 contrat à durée déterminée de droit privé S21.G00.40.008 'dispositif de politique publique et conventionnel' = 81 - contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992) S21.G00.40.012 'quotité de travail de réf. de l'entreprise pour la catégorie de salarié'
Pour les agents titulaires moins de 28 heures par semaine comment doivent-ils être codifiés ?	Consultez la fiche consigne : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2059 Agent titulaire ou stagiaire (à temps non complet) – 28 heures hebdomadaires S21.G00.40.002 'statut du salarié' = 10 (FPT) S21.G00.40.007 'nature du contrat' = 50 (nomination dans la fonction publique par nomination, arrêté...) S21.G00.40.012 'quotité de travail de réf. de l'entreprise pour la catégorie de salarié' = exprimé en heures hebdos S21.G00.40.013 'quotité de travail du contrat' = exprimé en heures hebdos
Devrons-nous obligatoirement sur la DSN de décembre faire les honoraires ou peut-on continuer à les faire par le site internet ?	Il est toujours possible de le faire via la DADS « nature honoraires »

Où peut-on trouver les anomalies du retour de la DSN ?	Le tableau de bord net-entreprises.fr vous permet de consulter l'ensemble des comptes rendus métiers transmis par les organismes et administrations destinataires. Si vous êtes en API, ces retours sont directement intégrés dans votre logiciel.
Nous n'avons pas de taux partiel mais du temps non-complet. Comment fait-on ?	Vous trouverez les modalités déclaratives des quotités de travail pour un fonctionnaire ou un contractuel de droit public dans cette fiche consigne : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2059
Pour les Services d'aide à domicile (CCAS), nous avons des salariés "horaire", dont le contrat ne comporte pas de nombre d'heures fixé. Comment les déclarer ?	Il convient de valoriser l'unité de mesure de la quotité de travail avec la valeur d'échappement 99 - salarié non concerné et de valoriser la quotité de travail à 0. L'activité par contre devra être le reflet des heures réalisées sur le mois.
Nous avons un agent qui part à la retraite au 1er Janvier 2023. Niveau DSN comment faut-il faire ?	Si sa dernière paie est produite en décembre, il ne sera pas présent dans la DSN de mois principal janvier à échéance février. Il convient de réaliser une DSN le dernier mois de sa relation avec son employeur et porter le bloc « Fin de contrat » avec le motif « 038 - mise à la retraite par l'employeur » ou « 039 - départ à la retraite à l'initiative du salarié »
Comment déclarer une autorisation d'absence (décès, enfant malade...)? et comment faire quand elle a lieu en fin de mois (ex 29 et 30 du mois) alors que la paie est clôturée ?	Il faudra prendre en compte l'évènement dans la paie suivante et donc dans la DSN suivante
Nous allons embaucher un nouvel agent au 1er janvier 2023 en contrat de droit public mais mon logiciel de paie ne reconnaît pas son numéro de sécurité sociale (problème au niveau du code INSEE de sa commune de naissance). Comment puis-je faire pour que cela ne pose pas de problème avec ma DSN ?	<ol style="list-style-type: none"> 1) Effectuez un signalement SADV pour obtenir un compte rendu métier précisant le NIR 2) Si le NIR est certifié prendre contact avec votre éditeur car le paramétrage de votre logiciel peut être en cause 3) Si le NIR n'est pas certifié, invitez votre salarié à contacter sa Cnam et utilisez un NTT en attendant le NIR définitif (en attendant, utilisez un numéro technique temporaire – NTT)
La caisse des dépôts et consignation nous demande de nous préparer au versement des cotisations pour le DIF élu, IRCANTEC et RAFF. La déclaration doit se faire à part de la DSN?	Pour la CDC, le versement des cotisations doit toujours être effectué, comme pour la DADS, par virement en fonction de votre périodicité de paiement, avec la référence de virement présente sur votre plateforme PEP's (service Cotisations) accessible depuis Net-entreprises. https://www.net-entreprises.fr/declaration/plateforme-employeurs-publics-peps/
Comment cela se passe si on pratique les subrogations ? Doit-on continuer de les déclarer sur net-entreprises ?	En DSN toutes les précisions concernant les subrogations sont ici

<p>la trésorerie me demande le bordereau URSSAF DSN quand j'envoie mon mandat. Où le trouver ?</p>	<p>Sur le portail URSSAF où le bordereau est reconstitué.</p>
<p>En novembre 2022, certains fichiers déposés sur la DSN n'apparaissent pas dans le contrôle. Comment peut-on faire la correction ? Je ne sais pas si les organismes ont reçu</p>	<p>En consultant votre tableau de bord sur net-entreprises vous pourrez vérifier la qualité des trois dernières DSN déposées pour votre établissement. Sur le même tableau de bord sont accessibles les compte rendus métier édités par les organismes destinataires de la DSN</p>
<p>Avec la DADSU nous pouvions éditer les courriers pour chaque agent concernant les revenus à déclarer. Comment cela va se passer avec la DSN ?</p>	<p>L'édition de ce courrier était sûrement une option de votre logiciel de paie à la norme N4DS (Dadsu). Nous vous invitons à contacter votre éditeur pour savoir si une telle option est disponible en norme NEODES (DSN)</p>
<p>Où peut-on trouver les paramètres pour les indemnités AFR ?</p>	<p>Les modalités déclaratives pour les AFR peuvent être définies avec la trésorerie dont vous dépendez. Votre trésorier a la possibilité d'établir une convention avec la commune afin que celle-ci paye l'agent par le biais d'une indemnité sur la fiche de paye avant d'être remboursée par l'AFR. Voyez avec votre éditeur de logiciel et le comité régional Net-entreprises de votre territoire pour vous aider sur ce sujet.</p>
<p>Dans DSN honoraires, doit-on déclarer 2 prestations GUSO réglées par mandat administratif pour 2 artistes du spectacle ?</p>	<p>Les éléments de revenus transmis par le GUSO sont exclusivement à déclarer auprès du GUSO au risque d'effectuer une double déclaration pour chaque artiste</p>
<p>J'ai un agent contractuel de droit public qui va terminer son cdd au 31/12/2022 ET qui sera nommé stagiaire CNRACL au 01.01.2023, à quel moment je dois faire le signalement ? Dans les 5 jours suivant le 31/12/2022?</p>	<p>Le changement de situation ayant lieu en janvier 2023, il devra être renseigné dans la DSN du mois principal déclaré de janvier à échéance du 5 février. Tous les renseignements sont ici</p>
<p>Sera-t-il bientôt possible de voir les remontées des cotisations sociales URSSAF à la maille individuelle ? (Comme pour la CNRACL par exemple)</p>	<p>Les CRM normalisés de l'URSAF remontent cette information depuis janvier 2023.</p>

CRM

Question	Réponse
Il a été question à un moment d'uniformiser les CRM des différents organismes. Est-ce que cela est toujours d'actualité ?	Oui, le projet de CRM normalisés est toujours bien d'actualité.
Quelle date butoir pour traiter les anomalies remontées dans les CRM ?	Nous vous conseillons de corriger les données en anomalie le plus rapidement possible afin de limiter le nombre de périodes à modifier.
Nous avons 14 SIRET, peut-on télécharger en masse l'ensemble des comptes rendus ?	Certains logiciels comportent en mode API des offres permettant le téléchargement en masse. Contactez votre éditeur pour savoir si votre logiciel comporte cette option.
Je ne reçois plus le compte rendu métier de la DGFIP, comment faire ?	La DGFIP transmet chaque mois les taux de PAS de vos salariés au moyen de compte rendu métier. Nous vous invitons à vérifier votre tableau de bord sur net-entreprises
Le traitement des anomalies déclarations se fait dans notre logiciel de paie avec un bloc de régularisation ou sur la plateforme CDC ?	Il faut dans un premier temps voir quel type d'anomalie empêche la déclaration d'être traitée. Sur la plateforme CDC vous devez avoir toutes les informations nécessaires pour traiter le problème ou joindre le service employeur de la CDC. Le traitement de l'anomalie doit se faire dans la DSN
<ul style="list-style-type: none">• Comment comprendre les significations des anomalies remontées ? Avez-vous une fiche explicative pour lire les comptes rendus métiers ?• Comment éviter de passer des heures à chercher des réponses aux codes erreurs des CRM ?• Je ne sais pas où modifier les données techniques dans mon logiciel de paie afin de corriger l'anomalie. Je ne sais pas non plus quelles données doivent être signalées exactement et à quel niveau dans mon logiciel	<p>Toutes les anomalies sont documentées sur la base de connaissance Net-entreprises (https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/list-search/kw/anomalie) : tapez l'intitulé de l'anomalie dans la barre de recherche pour obtenir la fiche correspondante.</p> <p>Pour les anomalies remontées par la Caisse des Dépôts, référez-vous à PEPs (https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/corriger-anomalies_declarations_dsn-cnracl.pdf)</p> <p>ou pour l'Ircantec au site suivant : https://www.ircantec.retraites.fr/employeur/declarer/declaration-dsn/correction-anomalies</p>
J'ai pour ma part en anomalie : taux de rémunération position incorrect" pour l'un de mes agents en CLD depuis juin que je n'arrive pas corriger.	Bonjour, vous pouvez contacter votre correspondant du service employeur pour la caisse des dépôts qui pourra vous guider. Vous pouvez également utiliser la documentation : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/sites/default/files/peps-corriger-anomalies-periodes-dsn-dads-cnr-irc.pdf

<p>CNRACL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment corriger les anomalies de CNRACL? • J'ai toujours le CRM CNRACL KO alors que tout est bon pour moi, que dois-je faire ? 	<p>Nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs de la CDC : piloteDSN@caissedesdepots.fr</p>
<p>CNRACL : Que signifie l'anomalie " le taux de rémunération de la position est incorrect" ?</p>	<p>Nous vous invitons à vérifier que votre déclaration est conforme à la consigne : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2114</p>
<p>CNRACL : j'ai eu des anomalies IRCANTEC et CNRACL, mais je ne savais pas que l'on devait les corriger aussi sur PEPS (en + de la paie) : va-t-on avoir des pénalités si je fais les manipulations avant 31/12/2022 ?</p>	<p>Attention les modalités de corrections ne sont pas identiques pour la CNR et l'Ircantec. https://www.ircantec.retraites.fr/employeur/declarer/declaration-dsn/correction-anomalies . Envoyez votre SIRET et votre question à piloteDSN@caissedesdepots.fr nous vous recontacterons pour vous donner des éléments complémentaires.</p>

Signalements d'événements (anciennement « DSN événementielle »)

Question	Réponse
<p>Actuellement nous déclarons les salaires sur Net-entreprises en cas d'arrêt maladie d'un contractuel. Pouvons-nous faire une DSN événementielle pour remplacer cette déclaration? si oui comment?</p>	<p>Oui tout à fait et c'est fortement recommandé. Vous déclarez l'événement en DSN, le NIR du salarié, la date d'arrêt, date de reprise si connue et subrogation à oui ou non en fonction de la convention collective. Si besoin les Comités régionaux Net-entreprises et les CIS employeurs de la CPAM sont là pour vous accompagner.</p>
<p>Pour les collectivités et établissements publics, confirmez-vous que ces déclarations d'évènements ne concernent que les contractuels puisque nous n'avons pas de versement d'IJ par la CPAM ou d'allocations chômage par Pôle emploi pour les fonctionnaires ?</p>	<p>https://www.net-entreprises.fr/dsn-usage-de-signalements-par-la-fonction-publique/ L'usage des signalements est possible pour les contractuels de droit privé, et les contractuels de droit public.</p> <p>Pour les fonctionnaires, les signalements sont actuellement hors périmètre de la DSN.</p>
<p>Quels agents doit-on déclarer en signalement pour les arrêts de travail CDD , titulaire etc.. ?</p>	<p>Les contractuels du régime général.</p>

Comment sommes-nous au courant quand un signalement a été reçu ?	Vous pouvez le vérifier sur votre tableau de bord de la DSN.
Y a-t-il d'autres manipulations à faire concernant les signalements ? (déclaration sur un site, ou le signalement remplace toutes les démarches ?)	Les signalements d'événements en DSN se substituent aux procédures habituelles

Fin de contrat

Question	Réponse
Doit-on continuer de remplir l'attestation pôle emploi ou se génère-t-elle par la déclaration DSN ?	Le signalement fin de contrat « FCTU » est l'unique vecteur de transmission de données à Pôle emploi pour obtenir l'attestation employeur re-matérialisée (AER) à remettre au salarié « sans délais »
Comment déclarer un départ en mutation ou radiation des cadres d'un fonctionnaire : signalement fin contrat ?	Les modalités déclaratives en DSN sont décrites ici : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2121

Arrêt de travail

Question	Réponse
Comment faire un signalement d'arrêt de travail et de reprise (FPT) ?	Le signalement arrêt de travail est disponible dans votre logiciel de paie. Nous vous invitons à contacter votre éditeur de logiciel. Le signalement reprise n'est à effectuer qu'en cas de reprise anticipée.
Quid des arrêts de travail pour les titulaires de moins de 28h ?	Les arrêts maladie sont à déclarer pour les titulaires de moins de 28h. https://www.ircantec.retraites.fr/employeur/declarer/declaration-dsn/situations-particulieres
Pourriez-vous me confirmer que les jours ouvrés ne tiennent pas compte des samedis, dimanches et jours fériés, et pour le dernier jour travaillé, c'est bien le dernier jour en poste ?	Le DJT est la veille du premier jour d'arrêt https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/gestion-djt-employeurs.pdf
J'ai un agent IRCANTEC titulaire qui a été en arrêt de travail suite à un accident de travail (avec subrogation). Déclaration OK sur Net-entreprises et la CPAM mais je ne sais pas si ça a bien été pris en compte avec la DSN	Les arrêts de travail seront chargés dans les carrières des agents concernés une fois par an, sur l'exercice N+1. Aucune période maladie ni aucun point ne seront visibles avant cette mise à jour automatique. https://www.ircantec.retraites.fr/employeur/declarer/declaration-dsn/situations-particulieres

Comment savoir ? (arrêt à cheval sur 2 mois)	
Est-ce que les arrêts COVID sont toujours exonérés du jour de carence ?	Les spécificités des arrêts Covid sont suspendues depuis le 1 ^{er} janvier 2023

IJSS

Question	Réponse
Lorsque je fais des DSN signalement pour des arrêts de travail maladie pour des agents régime général, je constate que le fichier arrive bien sur la DSN. Mais parfois, je ne perçois pas les IJ de la CPAM. Pourquoi ?	S'il n'y a pas de CRM indiquant que le traitement à échoué, il se peut que certaines CPAM soient engorgées, avec un délai de traitement allongé.
Pour les Indemnités journalières au-delà de 30 jours quelle méthode pour les vérifier avant on avait une liste de ces agent en fin d'année dans la DADSU	Vous avez toujours la possibilité de consulter vos agents sur PEP's, dans le service Déclarations. Vous pouvez alors consulter le reflet de vos déclarations dans l'onglet 'Détail DI' après clic sur le détail d'une déclaration dans la recherche des déclarations.

DPAE

Question	Réponse
Dans le cas d'un renouvellement de contrat en continu, doit on refaire une DPAE ?	Non ce n'est pas nécessaire s'il y a continuité entre les contrats.

URSSAF

Question

Les déclarations et paiement de l'URSSAF sont faites dans les temps mais nous recevons tout de même des pénalités de retard pour les agents recrutés après la paye et rémunérés le mois suivant.

Réponse

Les majorations de retards s'appliquent sur un retard de paiement, je vous invite donc à vérifier la date du paiement. Si des majorations de retards ont été débitées à tort, vous pouvez transmettre le justificatif précisant la date de paiement pour régulariser votre dossier.

Temps partiel thérapeutique

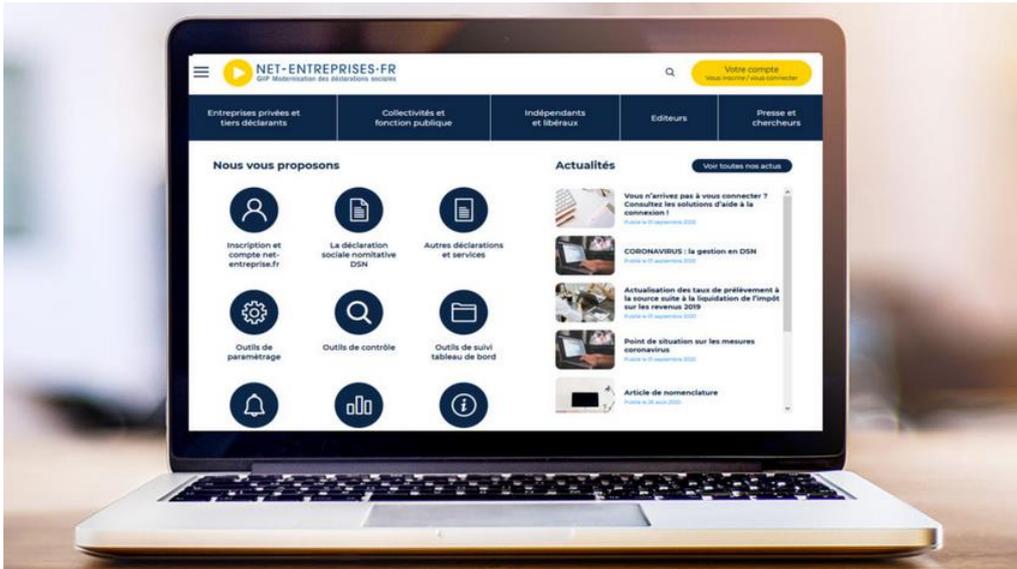
Question

J'ai une anomalie pour du temps partiel thérapeutique et je ne vois pas quelle est l'erreur
Code S21.G00.60.001/SIG-13
Comment rectifier celle-ci même si non bloquante ?

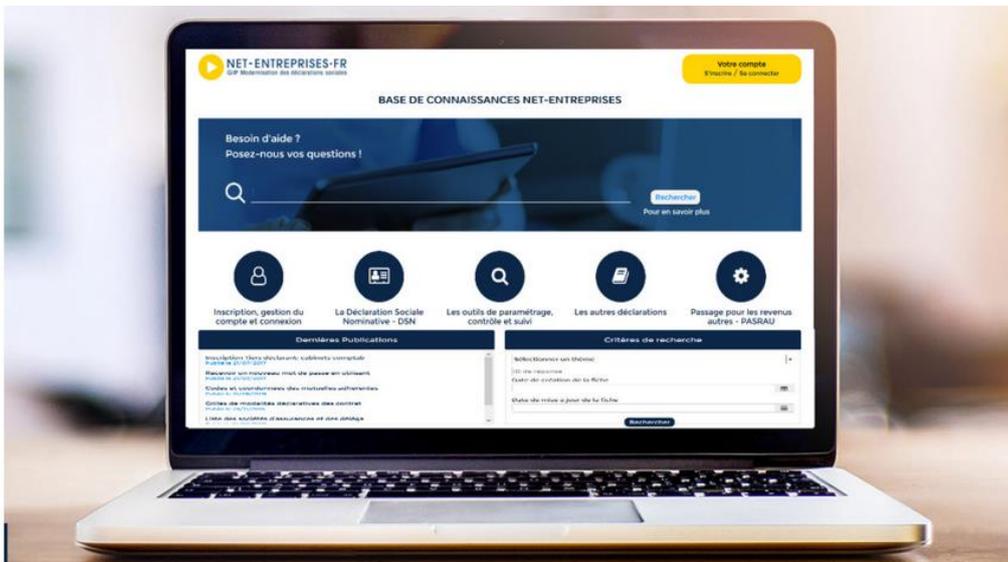
Réponse

Cette anomalie, non bloquante, se déclenche lorsque le bloc 66 est absent, ce qui est normal du fait de l'ouverture du TPT en DSN aux échéances de Mars. Le logiciel n'est peut-être pas encore à jour. Dans l'attente, il convient de ne pas prêter attention à cette anomalie

Le site www.net-entreprises.fr



La base de connaissances : <https://net-entreprises.custhelp.com>



Le MOOC : www.formation-net-entreprises.fr

